

Résumé de la séance en petit groupe sur la paix et la stabilité

Présidée par l'UNOSAA et la CUA

1. Un consensus est apparu pour fusionner les éléments concernant «la paix et la stabilité» et ceux concernant «une société sûre et stable». Les présentations lors de la séance en petit groupe ont porté sur les différents points de vue de l'Union Africaine, sur l'ordre du jour concernant la paix et la sécurité de l'UA ainsi que sur les structures et le contenu des notes d'information, préparées pour la session.
2. La présentation de l'UA a mis plus particulièrement l'accent sur les 5 piliers de l'APSA : le CSP, le Système continental d'alerte rapide, la Force africaine en attente, le Groupe des sages et le Fond pour la paix ainsi que le Protocole d'accord entre l'UA et les CER. Et elle a également soulevé d'autres points dans le cadre de l'ordre du jour sur la paix et la sécurité, en prenant en compte des problèmes tels que le contrôle des frontières, la SSR, le DDR, la gestion et le contrôle des armes, les SALW (Armes légères et de petit calibre), les mines terrestres, les armes nucléaires, la sûreté maritime, la reconstruction et le développement d'après guerre.
3. Les interventions ont porté sur les questions suivantes :
 - a) Soutenir et financer des initiatives africaines existantes, ce qui englobe l'APSA, le développement des facultés institutionnelles de la commission de l'UA et des CER ainsi que les efforts africains pour le maintien de la paix. Il a été rappelé que l'Afrique est consciente de l'agenda qu'elle doit suivre mais qu'elle manque de ressources financières, entre autres choses, pour mettre en place et développer certains de ses programmes et de ses projets, plus particulièrement au niveau de l'UA et des CER. Dans cette optique et en premier lieu, il est recommandé à la TICAD de continuer à soutenir les questions et les programmes convenus par l'UA.
 - b) Adopter et soutenir les approches holistiques en matière de prévention des conflits, de gestion des crises, et de reconstruction d'après-guerre, d'une manière qui reflète le lien existant entre la paix, la sécurité et le développement économique, mais aussi le cycle naturel de reconstruction d'après-guerre, car le tout étant en soi, un outil de prévention des conflits.

L'accent a été mis plus particulièrement sur les questions touchant à la sécurité, aussi bien forte que douce, qui englobe les points suivants :

- I) Renforcement des éléments du Système continental d'alerte rapide aux conflits
- II) Appui à la Force africaine en attente par des moyens logistiques, des aides financières et en équipement ainsi qu'aux opérations africaines de maintien de la paix.
- III) Renforcement des efforts de prévention, y compris en créant un fond de prévention de l'UA.
- IV) Promouvoir les réformes judiciaires et l'accès à la justice.
- V) Soutien à la SSR comme un outil de stabilisation
- VI) Exprimer des préoccupations socio-économiques qui sont souvent sources de conflits. En tant que reflet du mécontentement social, source de conflit, nous devrions aborder les questions de développement socio-économique telle que la réduction de la pauvreté, des inégalités et la réduction des risques de catastrophe. Nous devons plus particulièrement nous pencher sur les tendances démographiques en Afrique, notamment «la poussée démographique des jeunes» et la menace que représente les taux élevés de chômage chez les jeunes.
- VII) Aborder le rôle des femmes pour le maintien de la paix et la sécurité. Les femmes représentent plus de la moitié de la population mais sont en proportion, beaucoup plus touchées lors de conflits. Pourtant, les femmes sont trop souvent absentes lors des processus de paix. La TICAD devrait former des femmes aux rôles de médiatrices et de conciliatrices. La TICAD devrait également contribuer à la «Décennie des femmes africaines 2010-2020».
- VIII) Reconstruction et développement d'après-guerre: Cinquante pour cent des pays sortant d'une guerre retombent dans des conflits en moins de cinq ans, ce qui prouve l'importance de fournir une assistance solide afin de consolider la paix de façon durable. Compte tenu de la fragilité des pays sortant de conflits, il est important de soutenir le renforcement des moyens institutionnels, de la récupération rapide des infrastructures sociales et économiques, du développement des institutions de gouvernance, etc., ainsi que de

l'assistance aux pays voisins. Nous devons être particulièrement vigilants sur les problèmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants en leur offrant une formation et une aide concrète dans le cadre du processus de retour des personnes déplacées. Tout cela met en évidence les liens qui sont les piliers de la société : intégration et résilience.

- IX) Promotion et protection des droits de l'homme y compris ce qui concerne le respect de la liberté et de la dignité des peuples africains. Ces approches holistiques devraient aussi intégrer une composante stratégique de communication en incluant la presse et d'autres médias et représenter de cette manière un outil de prévention des conflits et du partage d'information sur des initiatives et des solutions de terrain sur le sol africain. La TICAD devrait intégrer des actions concrètes en guise de soutien à la résolution de ces problèmes.
- X) Changement climatique : il augmente les sources de conflits de façon importante puisqu'il influence directement sur les mouvements de populations, les conflits touchant aux problèmes de l'eau, des terres, des pâturages, de la hausse des prix et de l'insécurité alimentaire.
- XI) Questions transfrontalières : Il est important d'aborder les questions transfrontalières telles que le terrorisme, le crime organisé transnational, ce qui comprend le trafic illégal de drogue, d'armes de petit calibre et d'armes légères, la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent, etc., qui sont la cause de conflits et de déstabilisation sociale. Il est important d'aider les Etats africains à renforcer leur capacités pour une gestion efficace du contrôle des frontières afin d'améliorer leur efforts dans le démantèlement des réseaux criminels transnationaux.
- XII) Piraterie : La piraterie est avant tout un symptôme avant d'être une cause et la solution pour résoudre ce problème ne se trouve pas en mer mais sur terre. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une politique fixée dans un cadre légal pour affronter ce problème et il est aussi indispensable que les Etats possèdent des institutions pour faire face aux problèmes s'y rattachant tels que la pêche illégale et le dumping illégal. La TICAD devrait également envisager de renforcer les moyens d'actions des pays côtiers, y compris des gardes-côtes, etc.
- XIII) OMP : Les participants ont tenu à souligner que les missions de

l'OMP de l'ONU (70% du budget et des effectifs de l'OMP de l'ONU sont consacrés à l'Afrique) et des missions de paix de l'UA représentent un apport considérable pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Ces efforts méritent d'être appuyés.

- c) **La culture de la paix** : Essentielle pour la promotion durable de la paix, elle devrait être abordée sous l'angle de l'éducation et aussi à travers des programmes s'adressant particulièrement aux jeunes, y compris par le sport, etc.. La TICAD devrait soutenir le programme «Année de la paix» de l'UA qui institutionnalise les efforts visant à promouvoir la culture de la paix.

- d) **Le conseil de sécurité de l'ONU** : Bien que le Conseil de sécurité de l'ONU conserve la primauté du maintien de la sécurité et de la paix internationale, dans certains cas il n'est pas en mesure de déployer des missions de maintien de la paix. Il est important de renforcer les consultations et la coopération permettant de réaliser les réformes de l'ONU, y compris du Conseil de sécurité et de soutenir les efforts de l'UA visant à s'assurer du bien fondé des missions de l'UA conformément aux budgets assignés par l'ONU lorsqu'elles font partie de la feuille de route pour la paix internationale du Conseil de sécurité de l'ONU.

- e) **La société civile** : La société doit jouer un rôle central dans la promotion de la paix, en partant de la base. La TICAD devrait continuer à encourager la participation des OSC au programme. Une partie déterminante des OSC est incarnée par la diaspora africaine dont le soutien technique et financier peut être mis à profit, en particulier, par les pays sortant d'un conflit.

- f) **Le secteur privé** : Bien que le secteur privé soit susceptible de jouer un rôle important dans la reconstruction des pays sortant de conflits, certaines pratiques commerciales s'avèrent être la source de conflits, dans certains cas. Il est important de s'assurer que les investissements et la gestion des ressources sont réalisés de façon appropriée et responsable. C'est dans cet esprit, qu'il a été suggéré d'encourager les entreprises privées travaillant en Afrique d'adhérer au Pacte mondial des Nations Unies.

Séance en petit groupe sur la gouvernance et l'Etat de droit
Présidée par l'UNOSAA et la CUA

1. La session a commencé par la remarque selon laquelle la capacité de l'UA sur la gouvernance n'est pas aussi développée que celle sur la paix et la sécurité. Malgré tout, l'UA est en train de développer ses capacités dans ce domaine, y compris à travers le MAEP et les travaux en cours afin d'établir une Architecture africaine de la gouvernance (AGA)
2. L' Architecture africaine de la gouvernance est au centre de la Charte pour la démocratie, les élections et la gouvernance, ce qui veut dire une attention particulière aux points suivants :
 - a) Renforcement des processus électoraux et des organes de gestion des élections dans les Etats membres afin d'assurer des élections transparentes, justes et crédibles.
 - b) Un programme de réforme du service public afin d'assurer des prestations de service plus efficaces et plus proches des citoyens.
 - c) Des mesures anti-corruption, qui visent à assurer la mise en pratique des instruments anti-corruption déjà existant au niveau régional et au niveau continental.
 - d) Les droits de l'homme et l'Etat de droit compris un soutien à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, basée à Banjul, en Gambie et qui est un mécanisme clé au moyen duquel tout citoyen ordinaire a la possibilité de communiquer avec l'UA.
3. L'importance de la participation de la société civile a été souligné pour renforcer la gouvernance, y compris la création de l'espace politique adéquate pour des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires et assurer leur participation complète et active dans les institutions et les processus de gouvernance.
4. Les interventions mettent l'accent sur les points suivants
 - a) Renforcer les capacités pour organiser des élections libres, justes, transparentes et crédibles. La démocratie ne devrait pas se limiter au

fait de voter lors d'élections, qui souvent alimentent des cycles de violence. Dans cette perspective, l'éducation est cruciale pour avoir un électorat dûment éduqué.

- b) Soutien au MAEP : y compris des activités pour encourager les pays à adhérer à cet instrument ; aide financière et technique au secrétariat du MAEP et aux institutions africaines de recherche et groupe de réflexion au sujet de la gouvernance ; soutien pour la mise en œuvre des recommandations et des plans d'actions et des capacités de constructions pour renforcer l'engagement de la société civile dans le suivi du MAEP. L'accent a été mis sur le fait que le MAEP doit rester fidèle à sa ligne, à savoir un processus de ressources et une orientation volontairement africaine. Il a été pris bonne note qu'en 2013 le MAEP fêtera ses 10 ans et que cela sera une excellente occasion pour dresser un bilan.
- c) Renforcer les institutions et les initiatives anti-corruption : Ce renforcement doit être axé aussi bien dans le secteur public que privé, en faisant front face à «l'offre et à la demande» qui sont des aspects présents dans les relations corrompues, en gardant bien à l'esprit que la plupart des partis corrompus ainsi que les fonds détournés de l'Afrique, se trouvent dans l'ouest. Au niveau du secteur privé, l'adhésion et la mise en oeuvre des principes du Pacte mondial représentent un instrument. La TICAD V peut promouvoir des forums d'échange d'expérience entre différents pays afin de partager leurs expériences en matière de lutte contre la corruption. Elle devrait soutenir les efforts dans la protection d'officiers anti-corruption et de ceux qui dénoncent la corruption.
- d) Droits de l'homme : Renforcer les capacités africaines à promouvoir et à assurer les droits de l'homme, y compris par le soutien à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. A cet égard, puisque faisant partie des droits de l'homme, il faut inclure le problème de la discrimination dont souffrent les porteurs du VIH et SIDA et l'obligation d'offrir les accès au service aux plus vulnérables. Il faut aussi faire référence au SCR de 1983 sur le HIV / SIDA dans un

contexte de guerre puisque cela concerne les opérations du maintien de la paix ainsi que les personnes les plus vulnérables dans les situations du conflit, tout en gardant à l'esprit les contributions japonaises pour le maintien de la paix.

- e) S'attaquer aux racines socio-économiques qui sont cause de conflits est un impératif de gouvernance : ce qui reflète les interactions entre la paix, la sécurité et la gouvernance et cela représente un instrument de grande valeur dans la prévention des conflits et tout aussi crucial, la diversité des formes de gestion qui est un outil pour une bonne gouvernance et la prévention des conflits. L'intégration des problèmes socio-économiques et de la diversité des formes de gestion dans tous les processus de gouvernance, à commencer par la planification, la programmation, le budget et le contrôle, ce qui est crucial pour bien assurer un accès équitable à tous et une redistribution des ressources.
- f) La gouvernance du secteur de la sécurité : une attention particulière devrait être portée sur le renforcement de la surveillance civile, y compris à travers les rôles du parlement et de la société civile. La TICAD devrait se concentrer sur un soutien aux efforts nationaux, régionaux, continentaux et internationaux pour renforcer le contrôle démocratique et la surveillance du secteur de la sécurité en Afrique.
- g) Promouvoir le rôle de la technologie dans la démocratisation des espaces politiques en Afrique : Toutefois, il a été bien noté que la volonté politique reste cruciale pour la promotion d'une bonne gouvernance et du développement.
- h) Aider les médias africains : pour faire le compte rendu objectivement de l'état de la société et tenir au courant sur les opportunités actuelles et futures susceptibles d'attirer des investissements. La TICAD V devrait soutenir les initiatives pour la promotion et la protection de la presse et de la liberté d'expression.
- i) Appuyer le rôle des partis politiques et de la société civile afin de s'assurer qu'ils sont démocratiques et responsables et s'impliquer

particulièrement pour la participation des femmes à tous les processus de gouvernance, en gardant à l'esprit que la gouvernance n'est pas l'apanage de l'Etat mais qu'elle a l'obligation de créer des liens privilégiés entre l'état et ses citoyens.

j) Soutien aux parlements : garder à l'esprit leur rôle dans la domestication des instruments internationaux. La TICAD V peut appuyer en particulier le Parlement panafricain.

k) Renforcer la démocratie locale, décentraliser les systèmes de gouvernance et le rôle des chefs traditionnels ou culturels dans ces processus, en particulier pour ce qui concerne la résolution des différends et l'accès aux mécanismes de justice autochtone au niveau local. La TICAD V devrait soutenir ces mécanismes et soutenir aussi la documentation des processus de justice culturelle, la promotion et la protection des expressions culturelles et des dialogues interculturels et peut aider à combattre le trafic illégal de biens culturels et faciliter le retour de tels biens.